



**Groupe de travail sur l'avenir de  
l'Accord international sur le café**  
1<sup>e</sup> réunion  
1 juillet 2019  
Londres (Royaume-Uni)

**Enquête sur l'avenir de  
l'Accord international sur le Café :  
aperçu des soumissions des  
Membres de l'OIC**

## **Contexte**

1. Dans l'objectif d'éclairer les débats de la première réunion du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café, les Membres ont été invités à répondre à une brève enquête sur les options qu'ils privilégient en matière de prorogation, de renégociation ou de résiliation de l'Accord , ainsi que sur les domaines éventuels de changements.
2. L'enquête a été ouverte du 18 avril au 24 mai 2019. Au total, 15 réponses ont été reçues des Membres ci-après : Brésil, Cameroun, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Indonésie, Japon, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Suisse, Union européenne et Viet Nam.
3. Un aperçu des réponses figure à l'annexe A, et les observations individuelles à l'annexe B.

## **Recommandation**

4. À EXAMINER : les observations reçues des Membres en vue de décider de toute recommandation à examiner à la 125<sup>e</sup> session du Conseil international du Café qui se tiendra du 23 au 27 septembre 2019 à Londres.

## ENQUÊTE SUR L'ACCORD DE 2007: RÉPONSES

Pays Membre de l'OIC	Prorogation ou résiliation ?	Comment votre pays envisagerait-il l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord ?	'Amendement', votre pays serait-il favorable à cette option ?	Si votre pays est favorable à un nouvel accord ou à un amendement, veuillez indiquer lesquels des domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : Structure organisationnelle, Mécanisme de financement, Questions nouvelles et émergentes, Autres questions
Brésil	Prorogation.	Pas en faveur.	Pas en faveur.	
Cameroun	Soutient la prorogation. Accepterait également la résiliation si telle est la décision du Conseil.	Pas en faveur.	En faveur de la prorogation avec des amendements.	Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes. .
Costa Rica	Prorogation. Que l'Accord soit prorogé après son expiration (2 février 2021) jusqu'à la période de huit ans et que, pendant cette période, des modifications y soient apportées	Possible, mais il est important que l'Organisation fasse preuve de proactivité.	Oui	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes Autres questions : Un rôle plus actif de l'OIC dans le domaine des statistiques, en particulier des études sur le secteur mondial du café, un leadership accru dans la recherche de solutions aux différents problèmes auxquels le secteur mondial du café est confronté, notamment la durabilité économique de la production.

Pays Membre de l'OIC	Prorogation ou résiliation ?	Comment votre pays envisagerait-il l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord ?	'Amendement', votre pays serait-il favorable à cette option ?	Si votre pays est favorable à un nouvel accord ou à un amendement, veuillez indiquer lesquels des domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : Structure organisationnelle, Mécanisme de financement, Questions nouvelles et émergentes, Autres questions
El Salvador	Proroger pour une période d'un an puis entamer les négociations d'un nouvel accord.	Désireux d'entamer des négociations en vue d'un nouvel accord.	Il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications si l'on négocie un nouvel accord.	Il est important de discuter de tous les domaines, mais les priorités sont les "Questions nouvelles et émergentes" et les "Autres questions". Recommandation de recruter un cabinet de consultants pour gérer le processus de consultation et de projet du nouvel accord.
Honduras	Négocier un nouvel accord. Les circonstances de la chaîne de production du café sont très différentes de ce qu'elles étaient en 2007.	Oui, très positivement.	Préfère un nouvel accord.	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes Autres questions : Revoir la participation des représentants conseillant les acheteurs de café.
Indonésie	Prorogation	Préfère la prorogation.	Oui.	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Autres questions : Dialogue entre les parties prenantes mondiales du café.
Japon	Prorogation si les négociations pour des amendements vont au-delà du 2 février 2021.	Aucune nécessité.	Période de prorogation de l'Accord de 10 à 20 ans. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouveaux articles ou de créer un nouvel accord, mais nous aimerions entendre le point de vue des Membres.	S.O.

Pays Membre de l'OIC	Prorogation ou résiliation ?	Comment votre pays envisagerait-il l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord ?	'Amendement', votre pays serait-il favorable à cette option ?	Si votre pays est favorable à un nouvel accord ou à un amendement, veuillez indiquer lesquels des domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : Structure organisationnelle, Mécanisme de financement, Questions nouvelles et émergentes, Autres questions
Nicaragua	Soutient une éventuelle prorogation.	Le Nicaragua n'hésiterait pas à appuyer des négociations qui garantiraient l'amélioration des bénéfices pour le secteur mondial et national du café.	Soutient l'amendement si sa raison principale est de contribuer à l'amélioration des objectifs à atteindre et de promouvoir l'inclusion de tous les acteurs de la chaîne du café, d'élaborer des stratégies compétitives qui permettront de répondre aux défis et aux changements du marché mondial du café et de parvenir à une réduction significative des effets négatifs sur le secteur mondial du café.	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes.
Norvège	Prorogation pour une ou plusieurs périodes successives.			L'approbation du Storting est nécessaire pour l'adhésion de la Norvège à un nouvel accord. Le processus d'élaboration et de consultation d'une proposition au Storting est long. Nous préférons éviter d'utiliser de maigres ressources.
Ouganda	Prorogation pour permettre la négociation d'amendements ou d'un nouvel accord au-delà du 2 février 2021.	Examiner si l'OIC est pertinente dans sa forme actuelle. L'Ouganda serait favorable à la révision de chaque article de l'Accord de 2007.	Oui	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes.

Pays Membre de l'OIC	Prorogation ou résiliation ?	Comment votre pays envisagerait-il l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord ?	'Amendement', votre pays serait-il favorable à cette option ?	Si votre pays est favorable à un nouvel accord ou à un amendement, veuillez indiquer lesquels des domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : Structure organisationnelle, Mécanisme de financement, Questions nouvelles et émergentes, Autres questions
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Prorogation.	Accueillerait favorablement des négociations en vue d'un nouvel accord	Préfère la renégociation mais ne s'y opposerait pas si un consensus se dégage en faveur d'un amendement.	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes Autres questions : De nouvelles relations sont nécessaires avec le secteur privé. Moins d'insistance sur la division entre les producteurs et les consommateurs. L'OIC doit être plus proactive dans l'expansion du marché du café.
Pérou	Prorogation	Accepte d'apporter des amendements à l'Accord ou de négocier un nouvel accord après la date d'expiration du 2 février 2021.	Oui	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes
Suisse	Prorogation	Modernisation nécessaire dans certains domaines. Se concentrer sur le fond plutôt que sur la forme à ce stade.	Modernisation nécessaire dans certains domaines. Se concentrer sur le fond plutôt que sur la forme à ce stade.0	Structure organisationnelle : moins insister sur la division entre pays producteurs et pays consommateurs. Mécanisme de financement : attirer davantage de financement externe Questions nouvelles et émergentes : durabilité et nouvelles technologies Autres questions : Inclusion du secteur privé.

Pays Membre de l'OIC	Prorogation ou résiliation ?	Comment votre pays envisagerait-il l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord ?	'Amendement', votre pays serait-il favorable à cette option ?	Si votre pays est favorable à un nouvel accord ou à un amendement, veuillez indiquer lesquels des domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : Structure organisationnelle, Mécanisme de financement, Questions nouvelles et émergentes, Autres questions
Union européenne	Négociations pour améliorer et mettre à jour l'Accord de 2007. Résiliation si aucun amendement.	Très ouvert.	Amendement le strict 'minimum'.	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Autres questions : Dispositions générales et finales.
Viet Nam	Prorogation.	Le Conseil devrait avoir un comité chargé de superviser la négociation d'un nouvel accord.	Deux tiers des voix du Conseil pour déterminer les options.	Structure organisationnelle Mécanisme de financement Questions nouvelles et émergentes.



## RÉPONSES INDIVIDUELLES

### Brésil

**Question 1 : Nom**

Silvio Farnese

**Question 2 : Organisation/entité**

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation

**Question 3 : Pays Membre**

Brésil

**Question 4 : Coordonnées**

silvio.farnese@agricultura.gov.br

**Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?**

Prorogation de l'Accord de 2007 en vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 48.

**Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?**

Nous ne sommes pas en faveur

**Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?**

Non

**Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :**

Structure organisationnelle	Non
Mécanisme de financement	Non
Questions nouvelles et émergentes	Non
Autres questions	Non



## **Cameroun**

### **Question 1 : Nom**

Wangbitchin Gilbert

### **Question 2 : Organisation/entité**

Office national du cacao et du café (ONCC)

### **Question 3 : Pays Membre**

Cameroun

### **Question 4 : Coordonnées**

Tél: +237 694 16 55 90, E-mail: twangbitching@yahoo.fr

### **Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?**

Le Cameroun est favorable à la prorogation de l'Accord International de 2007 sur le Café conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 48. Quant aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 48, le Cameroun acceptera la décision du Conseil, en ce qui concerne la résiliation de l'Accord.

### **Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?**

Le Cameroun n'est pas favorable à la négociation d'un nouvel accord.

### **Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?**

Le Cameroun est favorable à la prorogation avec amendement de l'Accord International de 2007 sur le Café.

### **Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :**

Mécanisme de financement                      Oui

Questions nouvelles et émergences      Oui

## Costa Rica

### Question 1 : Nom

Xinia Chaves Quirós

### Question 1 : Nom

Institut du café du Costa Rica

### Question 3 : Pays Membre

Costa Rica

### Question 4 : Coordonnées

xchaves@icafe.cr

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Que l'Accord soit reconduit après son expiration (2 février 2021) pour une période maximale de 8 ans, conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'article 48, soit jusqu'au 2 février 2029. Pendant cette période, tous les amendement à l'Accord pourront être effectués.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Nous estimons que c'est faisable mais il est important que l'Organisation soit proactive.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Notre pays est d'accord avec l'option d'amendement à l'Accord international sur le Café.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Questions nouvelles et émergentes	Oui
Autres questions	Oui

**Autres (veuillez préciser)**

Un rôle plus actif de l'OIC dans le domaine des statistiques – en particulier dans les études du secteur mondial du café - un leadership accru dans la recherche de solutions aux différents problèmes auxquels le secteur mondial du café est confronté, y compris la durabilité économique du secteur de la production.

## El Salvador

### Question 1 : Nom

Tomás Ovidio Bonilla Martínez – Département des études économiques

### Question 2 : Organisation/entité

Conseil salvadorien du café (CSC)

### Question 3 : Pays Membre

El Salvador

### Question 4 : Coordonnées

José Hugo Hernández: Directeur exécutif CSC, [jhernandez@csc.gob.sv](mailto:jhernandez@csc.gob.sv)

Elizabeth Hayek-Weinmann: [ehayek@rree.gob.sv](mailto:ehayek@rree.gob.sv)

Gabriela Ramírez-Lazo: [gmmramirez@rree.gob.sv](mailto:gmmramirez@rree.gob.sv)

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Compte tenu de la proximité de la date d'expiration de l'Accord, il convient de décider d'une prorogation d'un an si elle est conforme aux dispositions de l'Accord de 2007 et d'entamer des négociations sur un nouvel accord.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Afin de renforcer les performances de l'OIC face aux nouveaux défis auxquels est confronté le secteur mondial du café, El Salvador serait disposé à entamer des négociations en vue d'un nouvel accord.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Compte tenu de l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord, un amendement ne serait pas nécessaire.

**Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :**

Il serait important d'examiner tous les domaines indiqués, mais ceux mentionnés aux points 3 [Questions nouvelles et émergentes] et 4 [Autres questions] seraient les domaines prioritaires.

**Remarques**

En guise de recommandation et afin de faire avancer les négociations en vue d'un nouvel accord, les services d'un cabinet de consultants pourraient être sollicités pour mener les consultations plus rapidement et, sur cette base, préparer un projet de nouvel accord qui serait soumis aux instances appropriées de l'OIC.

## Honduras

### Question 1 : Nom

Jacobo Alberto Paz

### Question 2 : Organisation/entité

Conseil national du café

### Question 3 : Pays Membre

Honduras

### Question 4 : Coordonnées

paz.jacobo@gmail.com

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Négocier un nouvel accord. Les circonstances de la chaîne de production du café sont très différentes de la situation qui prévalait en 2007.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Très positivement.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Nous préférons négocier un nouvel accord.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Questions nouvelles et émergentes	Oui
Autres questions	Oui

### Autres (veuillez préciser)

Revoir la participation des représentants conseillant les sociétés acheteuses de café.

## Indonésie

### Question 1 : Nom

Vitto R. Tahar

### Question 2 : Organisation/entité

Ambassade de la République indonésienne à Londres

### Question 3 : Pays Membre

Indonésie

### Question 4 : Coordonnées

30 Great Peter Street, Londres, SW1P 2 BU

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

L'Indonésie appuie la prorogation de l'Accord de 2007.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

L'Indonésie opte pour la prorogation de l'Accord de 2007.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Oui.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Autres questions	Oui

### Autres (veuillez préciser)

Dialogue entre les parties prenantes mondiales du café.

## Japon

### Question 1 : Nom

Mitsuhide Kamikouchi Hisashi Kataoka Seichiro Oyama

### Question 2 : Organisation/entité

Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche (Kamikouchi, Kataoka, Oyama)

### Question 3 : Pays Membre

Japon

### Question 4 : Coordonnées

mitsuhide\_kamikoc690@maff.go.jp

hisashi\_kataoka410@maff.go.jp

seichiro\_oyama300@maff.go.jp

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Le Japon estime que, si l'on considère que les négociations pour des amendements de l'Accord de 2007 pourraient se poursuivre au-delà de la date d'expiration du 2 février 2021, l'Accord devrait être prorogé conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 48.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Le Japon ne juge pas nécessaire de négocier un nouvel accord.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Le Japon suggère que l'Accord de 2007 soit amendé simplement pour prolonger la période effective de 10 ans.

En d'autres termes, l'article 48, paragraphe 1, de l'Accord devrait être modifié sur la base de l'article 49, comme suit.



ARTICLE 48

Durée, prorogation et résiliation

1) Le présent Accord reste en vigueur pendant une période de vingt ans après son entrée en vigueur provisoire ou définitive, à moins qu'il ne soit prorogé conformément aux dispositions du paragraphe 3) du présent article ou résilié conformément aux dispositions du paragraphe 4) du présent article.

À l'heure actuelle, nous ne jugeons pas nécessaire d'amender d'autres articles que l'article 48 ci-dessus, d'ajouter de nouveaux articles ou de négocier un nouvel accord, mais nous aimerions entendre les points de vue des Membres.

**Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :**

Structure organisationnelle	Non
Mécanisme de financement	Non
Questions nouvelles et émergentes	Non
Autres questions	Non

## Nicaragua

### Question 1 : Nom

Cristian Martínez

### Question 2 : Organisation/entité

Ministère du développement, de l'industrie et du commerce

### Question 3 : Pays Membre

Nicaragua

### Question 4 : Coordonnées

cmartinez@mific.gob.ni

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Conformément aux dispositions de l'article 48 (3) de l'Accord international de 2007 sur le Café, le Nicaragua serait favorable à une éventuelle prorogation car les objectifs coïncident avec les intérêts du secteur national du café, le gouvernement ayant payé son adhésion pour avoir accès aux bénéfices qui en découlent.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Conformément aux dispositions de l'article 35 (2) de l'Accord international de 2007 sur le Café, le Nicaragua, après avoir examiné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés à l'article premier et la possibilité d'un nouvel accord, n'hésitera pas à appuyer des négociations qui permettraient d'améliorer les bénéfices pour le secteur mondial et national du café.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Si le Conseil propose un amendement tel que prévu à l'article 49 de l'Accord de 2007, et que son principal objectif est de contribuer à améliorer les objectifs à atteindre et de promouvoir l'inclusion de tous les acteurs de la chaîne du café afin d'élaborer des stratégies compétitives

pour répondre aux défis et aux changements du marché mondial du café et de parvenir à une réduction significative des effets négatifs sur le secteur mondial du café, le Nicaragua appuierait une éventuelle modification de l'Accord.

**Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :**

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Questions nouvelles et émergentes	Oui

## Norvège

### MINISTÈRE ROYAL NORVÉGIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jose Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

Date : 9 mai 2019

Cher Monsieur Sette,

#### **Avenir de l'Accord international de 2007 sur le Café**

J'ai l'honneur de vous informer que la Norvège est favorable à la prorogation d'une ou plusieurs périodes successives de l'Accord de 2007.

Conformément à nos procédures nationales, le Gouvernement devrait présenter une proposition au Storting (Parlement norvégien) sur un nouvel accord. L'approbation du Storting sera nécessaire pour l'adhésion de la Norvège à un nouvel accord.

L'élaboration et la consultation d'une proposition au Storting est un processus de longue haleine. Nous préférons éviter d'utiliser des ressources limitées pour de tels processus plus souvent qu'il n'est strictement nécessaire.

Veuillez agréer, Cher Monsieur Sette, les assurances de ma très haute considération.



Torun Dramdal  
Représentant de la Norvège au Conseil international du Café  
Conseiller principal  
Ministère des Affaires étrangères  
Norvège

## Ouganda

### Question 1 : Nom

Emmanuel Iyamulemye Niyibigira

### Question 2 : Organisation/entité

Uganda Coffee Development Authority

### Question 3 : Pays Membre

Ouganda

### Question 4 : Coordonnées

[md@ugandacoffee.go.ug](mailto:md@ugandacoffee.go.ug); [Emmanuel.Iyamulemye@ugandacoffee.go.ug](mailto:Emmanuel.Iyamulemye@ugandacoffee.go.ug)

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Option 1 : Une prorogation pour permettre la poursuite des négociations sur des amendements à l'Accord de 2007 ou sur un nouvel accord au-delà de la date d'expiration du 2 février 2021.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

En examinant la pertinence de l'OIC sous sa forme et sa structure actuelles pour atteindre les objectifs des producteurs de café. L'Ouganda serait favorable à la révision de chaque article de l'Accord de 2007.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Oui.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui

## Papouasie-Nouvelle-Guinée

### Question 1 : Nom

Mick Wheeler

### Question 2 : Organisation/entité

PNG Coffee Industry Corporation

### Question 3 : Pays Membre

Papouasie-Nouvelle-Guinée

### Question 4 : Coordonnées

[wheeler@globalnet.co.uk](mailto:wheeler@globalnet.co.uk)

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Nous opterions pour une prorogation plutôt que pour la résiliation de l'Accord.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Nous accueillerions favorablement l'ouverture de négociations en vue d'un nouvel accord.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Nous préfererions une renégociation mais nous ne nous opposerions pas à un consensus en faveur de l'amendement.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Questions nouvelles et émergentes	Oui
Autres questions	Oui

**Autres (veuillez préciser)**

Il doit y avoir une nouvelle relation avec le secteur privé dans le contexte de l'Accord lui-même. Il faut réduire l'insistance sur la division entre producteurs et consommateurs. L'OIC doit être plus proactive dans l'expansion du marché du café.

## Pérou

### Question 1 : Nom

Jorge Figueroa Rojas

### Question 2 : Organisation/entité

Ministère de l'agriculture et de l'irrigation

### Question 3 : Pays Membre

Pérou

### Question 4 : Coordonnées

jfigueroa@minagri.gob.pe

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Nous recommandons la prorogation de l'accord en vigueur.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Nous sommes d'accord pour mener des négociations sur un nouvel accord ou apporter des modifications à l'Accord en vigueur après la date à laquelle il expire le 2 février 2021.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Oui, nous y sommes favorables.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Questions nouvelles et émergentes	Oui



## Suisse

### Ambassade de Suisse au Royaume-Uni

M. Jose Sette  
Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X8HB

Londres, le 23 mai 2019

Monsieur le Directeur exécutif,

Veillez trouver ci-après les réponses de la Suisse à l'enquête sur l'avenir de l'Accord international sur le Café.

**Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?**

La Suisse souhaite proroger l'Accord. Nous pensons que la continuité est de la plus haute importance ; un vide potentiel en attendant la ratification d'un nouvel accord entraînerait beaucoup d'incertitude et doit donc être évité.

**Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?**

La Suisse estime que l'Accord gagnerait à être modernisé dans certains domaines. Nous préférons donc nous concentrer sur le fond plutôt que sur la forme à ce stade.

**Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?**

Voir la réponse à la question 6 ci-dessus.

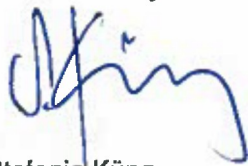
**Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations :**

1. Structure organisationnelle
2. Mécanisme de financement
3. Questions nouvelles et émergentes
4. Autres questions

Du point de vue de la Suisse, tous les domaines mentionnés peuvent être considérés. La structure organisationnelle devrait moins insister sur la division entre pays producteurs et pays consommateurs et continuer à s'efforcer d'attirer davantage de financements extérieurs. On doit continuer à travailler sur les questions de la durabilité et des nouvelles technologies pour le secteur afin de préparer l'Organisation pour l'avenir. En outre, l'inclusion du secteur privé est très importante et contribuera à faire de l'OIC un organe doté d'un pouvoir de rassemblement significatif pour tous les acteurs de la chaîne de valeur du café.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, les assurances de ma très haute considération.

Yours faithfully



Stefanie Küng

Chef adjointe de la Section de l'économie, des finances, des sciences et de l'innovation  
Ambassade de Suisse au Royaume-Uni

## Union européenne

### Question 1 : Nom

Michel De Knoop

### Question 2 : Organisation/entité

Commission européenne

### Question 3 : Pays Membre

Union européenne

### Question 4 : Coordonnées

[michel.de-knoop@ec.europa.eu](mailto:michel.de-knoop@ec.europa.eu)

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

Négociations initiales pour améliorer et mettre à jour l'Accord de 2007, les résultats obtenus construiront l'avenir : s'il n'y a pas de résultats, il n'y aura pas de prorogation de notre part.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Très ouvert

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Un amendement est le strict minimum à obtenir.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle  Oui

Mécanisme de financement  Oui

Autres questions  Oui

### Autres (veuillez préciser)

Dispositions générales et finales

## Viet Nam

### Question 1 : Nom

Ngo Duy Hai

### Question 2 : Organisation/entité

Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam

### Question 3 : Pays Membre

Viet Nam

### Question 4 : Coordonnées

duyhai.ngo@gmail.com

### Question 5 : Quelle serait la position de votre pays à l'égard de la prorogation de l'Accord de 2007 ou de sa résiliation, conformément aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 48 ?

L'Accord de 2007 devrait être prolongé par un nouvel accord.

### Question 6 : Comme le prévoit l'article 35 de l'Accord de 2007 (Préparatifs d'un nouvel Accord) : "Le Conseil peut étudier la possibilité de négocier un nouvel Accord international sur le Café" ; comment votre pays envisagerait-il d'ouvrir des négociations pour un nouvel Accord ?

Le Conseil devrait avoir un comité chargé de négocier un nouvel accord.

### Question 7 : Comme le prévoit l'article 49 de l'Accord de 2007 (Amendement), votre pays serait-il favorable à cette option ?

Deux tiers des voix est la règle pour le Conseil.

### Question 8 : Si votre pays est favorable à un nouvel Accord ou à un amendement, et compte tenu de l'Accord en vigueur et des résolutions approuvées par le Conseil depuis son entrée en vigueur, veuillez indiquer quels domaines suivants devraient être couverts dans les négociations : [Veuillez cocher la réponse appropriée] :

Structure organisationnelle	Oui
Mécanisme de financement	Oui
Questions nouvelles et émergentes	Oui